COMMUNE DE
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES
73340

BULLETIN MUNICIPAL 2025

Mairie de Saint-François-de-Sales
3240 route de Plainpalais, lieu-dit Chef Lieu 73340 Saint-François-de-Sales
tél. **04 79 63 30 85** - **mairie@mairiedesaintfrancoisdesales.fr**
www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr
Ouvert au public : **lundi de 9h à 12h- jeudi de 14h à 18h**

COMMUNE DE

SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

73340

LISTE DES VOIES

Argenterie (Route de l') B9-C8-C9
Bruyère (Chemin de la) F5
Calvaire (Impasse du) F5
Chapelle (Route de la) G3-G4
Charmette (Impasse) C8-C9
Clouterie (Chemin de la) D7
Combes (Route des) B8-B9
Combettes (Chemin des) F5
Côtes (Route des) G3
Croix (Chemin de la) C8
Croix de Fer (Chemin de la) F5
Croizette (Chemin de la) H3
Cruis (Chemin de la) B8-B9
Cure (Route sous la) F5
École (Impasse de l') B8-B9
Faguins (Montée des) C9
Fontaine (Route de la) D7-D8
Forestière (Route) ..... B5 à B9
Four (Chemin du) C8
Genevrais (Chemin de) B9
Labioz (Impasse des) G4
Lavoir (Impasse du) F5
Mairie (Place de la) F6
Maison Soleil (Chemin de la) B9
Nant (Chemin du) F5
Peïsses (Route des) B8-B9-C8
Pierre Bise (Chemin de) B8
Places (Route des) B9
Plainpalais (Route de) ..... B10 à I1
Poirier (Chemin du) D7
Réservoir (Chemin du) G3-G4
Rougemond (Chemin de) E6
Sapey (Route du) ..... B6 à F5
Sous Portaz (Route de) I1
Teppe (Impasse de la) F5
Vieux Moulin (Route du) F5-F6

LÉGENDE

Départementales
Voies communales
Voies de desserte
Sentiers
Sentier de découverte
Cours d'eau
Limites communales
Restauration
Activités nordiques toutes saisons
Zones urbanisées
Zones boisées
Cimetière
Mairie
Église
Chapelle
Belvédère
Aire de pique-nique
Point tri
Parking
Circulation interdite

La Mairie et l'Église

© DIVERGENCE M - 2023

SOMMAIRE

Edito du maire page 3

Vie municipale

Travaux d'enfouissement des réseaux au lieu-dit Le Mouchet page 4

Restauration de l'église de Saint-François-de-Sales page 6

Aménagement de la Porte nordique de Saint-François page 8

Finances communales page 11

Vie locale

Un nouveau chapitre pour l'école page 12

Un nouveau gymnase multi-activités pour 2026 ! page 13

La forêt communale page 15

La chasse sur le territoire communal page 17

L'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) page 18

Vie pratique

Le Plan Communal de Sauvegarde : un outil indispensable face aux crises page 19

Divers page 21

EDITO DU MAIRE

Dans notre monde il y a ceux qui voient le verre à moitié vide et ceux qui voient le verre à moitié plein.

Certes il y a la guerre, la maladie, la misère, le chômage, le réchauffement climatique, les accidents de toute sorte et la banquise qui fond, mais surtout un climat d'agressivité et une volonté de repli sur soi.

Mais qu'importe, les optimistes refusent de voir uniquement ce qui est affligeant, ils préfèrent davantage regarder ce qui met en joie.

Notre équipe municipale, même si les temps sont durs, se range dans cette catégorie.

Nous les petits élus « à portée d'engueulades » nous faisons de notre mieux avec pas grand-chose en main. Peut-être un brin « maso » il faut le croire, nous aimons pourtant ce que nous faisons, portés par l'attachement que nous avons envers nos habitants, notre village, et cette idée de servir la cause publique. C'est à la fois difficile et parfois impossible, mais c'est ce qui rend notre fonction tellement exigeante ô combien passionnante.

« Commune rurale, premier mètre de la démocratie, cœur de la vie citoyenne ».

C'est donc avec optimisme et fidèles à nos engagements que nous allons continuer de mettre en place nos projets qui sont tous dirigés dans l'intérêt général de notre commune.

Toute l'équipe municipale vous souhaite à tous et à toutes bonheur et joie de vivre à Saint-François-de-Sales.

Votre Maire,

Maryse FABRE

Travaux sur les réseaux secs et humides / La Magne et Le Mouchet

Les compétences eau et assainissement avaient déjà été transférées à la Communauté de Communes du Cœur des Bauges. Au moment de la fusion avec Grand Chambéry, c'est donc l'agglomération qui a hérité de ces prérogatives.

En octobre 2022, une première réunion a eu lieu en mairie, où la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a présenté une ébauche du projet de création d'un réseau d'assainissement au lieu-dit Le Mouchet. Le tracé d'origine a été revu au moment de l'étude préalable. Il a été retenu, autant que possible, de passer sous la route départementale ou les chemins cadastrés afin de limiter les conventions de servitudes privées.

Après la finalisation des études et des appels d'offres, puis une réunion d'information à destination particulièrement des riverains du Mouchet, les travaux ont commencé à l'automne 2023.

C'est un projet en plusieurs tranches qui a été mis en œuvre de l'aval vers l'amont, plusieurs entreprises sont intervenues, parfois simultanément, afin de gagner du temps sur le délai global.

La première partie, située en amont de l'église jusqu'à l'amont du cimetière, a été totalement enfouie sous la route départementale.

La réalisation de cette portion a été bien plus longue que prévue du fait de la quantité de rocher rencontrée entre l'église et la mairie. Elle a nécessité une coupure totale de la route durant plusieurs jours. Les travaux de ce tronçon ont été mis à profit pour raccorder la mairie, la boîte de branchement étant prête et située à la sortie du parking.

Le second tronçon traverse les parcelles agricoles du cimetière jusqu'au chemin en aval du Mouchet et rejoint le hameau. Là aussi les finitions ont été très retardées par les intempéries de l'hiver 2023-2024.

Les travaux des trois tronçons suivants sont intervenus en partie simultanément entre l'automne 2023 puis sur toute l'année 2024, le chantier ayant été interrompu durant l'hiver : ils ont permis la création du réseau sous la route départementale du Mouchet jusqu'à la croix de Saint-Bon, l'enfouissement entre la croix et le décanteur de La Magne et enfin la pose d'un réseau neuf dans Le Mouchet.

Grand Chambéry a pris la décision, lorsque les canalisations étaient proches, de profiter de cette opération pour renouveler le réseau de distribution d'eau potable de Saint-François-de-Sales et le réseau d'adduction d'Arith.

Plus globalement, en septembre 2021, Grand Chambéry a entrepris des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans les Bauges. Ces travaux interviennent dans le cadre du schéma de restructuration de l'eau potable du service des eaux, initiés de 2018 à 2019. Ils visent à garantir sur le territoire des Bauges une quantité suffisante d'eau pour le milieu naturel et une qualité optimale pour les habitants.
Mai 2023 marque la fin de deux opérations importantes de ce programme :

1. Travaux de sécurisation du secteur de Saint-François-de-Sales, Les Déserts, Arith, Lescheraines et Le Noyer ;
2. Rénovation de la conduite des Chaudannes.

À ce jour, l'ensemble du village est desservi par les réseaux d'eau et d'assainissement : La Magne en 2015, Le Champ en 2016, Le Charmillon en 2018 et Le Mouchet en 2024.

Dès que le projet a pris forme, la commune a contacté le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) pour profiter de l'opération pour faire enfouir les réseaux secs (téléphone, fibre, électricité et éclairage public).

Cela a ajouté du temps et de la complexité au chantier mais permet de ne plus avoir à rouvrir la route pour un certain temps.

Cette opération, portée et soutenue financièrement par le SDES à hauteur de 39%, est chiffrée à 133 900 euros HT.

À ce jour, il reste quelques finitions sur différents points du chantier et une partie des réseaux secs à poser en souterrain / déposer en aérien.

Le réseau d'assainissement récupère donc les hameaux de La Magne et du Mouchet (à l'exception de deux maisons qui n'ont pas pu être raccordées gravitairement selon le tracé retenu) et conduit les eaux usées jusqu'à la station d'épuration de la commune du Noyer qui a été rénovée récemment et qui était prévue pour accueillir les deux communes.

Le décanteur de La Magne, qui fonctionnait mal depuis plusieurs années, a été démoli.
Il se peut que Grand Chambéry, en différents points, fasse des enquêtes de raccordement afin d'éviter au maximum que des eaux pluviales ne soient déversées dans le réseau.

Restauration de l'église

2025 La vieille dame se refait (enfin) une beauté !

Edifiée en 1713, puis devenue trop petite, agrandie dès 1828 avec la construction d'une nef circulaire encore unique en son genre, notre chère église n'a pas pu s'exempter des ravages du temps et attendait avec impatience de retrouver un peu de jeunesse ! Grâce au travail de Marinette Rinchet, conseillère municipale décédée en décembre 2023, et de généreux donateurs, la cure de jouvence a pu commencer…

En 2018, une étude préalable à la restauration de l'église a été engagée auprès d'architectes du patrimoine pour faire état de bâti et des désordres pathologiques avec préconisations pour la restauration :

- de la toiture du clocher (couverture et zinguerie) ;
- des enduits et peintures intérieures ;
- de l'électricité et la mise en valeur de l'édifice pour l'éclairage et la sonorisation.

Les entreprises et le marché attribué le 20 février 2025 :

Lot 1 : maçonnerie	TPLM / 73340 Lescheraines et	7 026,00 euros HT
Lot 2 : charpente-couverture	Renault Charpente / 73490 La Ravoire	83 964,00 euros HT
Lot 3 : peinture	Mollard Deltour / 73410 La Biolle	114 604,06 euros HT
Lot 4 : électricité	Pettini / 74540 Saint-Félix	35 000 euros HT
Coordinateur sécurité	Cabinet ASCOTE / 73490 La Ravoire	2 642,00 euros HT
Maîtrise d'œuvre	EURL D'architecture et patrimoine Dominique PERRON et EPURE - ARCHITECTURE et PATRIMOINE / 73290 La Motte Servolex	22 500,00 euros HT

Courant octobre 2024, l'appel à concurrence pour le marché de travaux a été lancé pour un démarrage qui a eu lieu en avril 2025 !

Ainsi, les travaux s'élèvent à 266 000 euros HT et les financements État, Région, Département sont acquis à hauteur de 80%. Les dons individuels s'élèvent à 12 000 euros et la fondation du Patrimoine contribue à hauteur de 18 000 euros sur ses fonds propres.

Les travaux devraient durer jusqu'à l'automne 2025, d'ici là, l'église de Saint-François est fermée au public, merci de votre compréhension !

Collecte encore ouverte :

FONDATION DU PATRIMOINE

Donnez à la Fondation du patrimoine pour la restauration de l'église de Saint-François-de-Sales

www.fondation-patrimoine.org/78805

Concert 2023 de la chorale Akapella pour récolter des fonds

Financement participatif, il est encore temps de participer !

Les financeurs

FONDATION DU PATRIMOINE — mécènes du PATRIMOINE le club Savoie — SAVOIE LE DÉPARTEMENT — Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Opération soutenue par l'État, DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX — La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Parc naturel régional du Massif des Bauges

Aménagements du plateau nordique de Saint-François-de-Sales

UN TOURISME HERITÉ, UN TOURISME EN MUTATION

L'histoire du développement touristique à Saint-François-de-Sales commence à l'hiver 1967/1968 : un premier fil neige avec un baraquement dédié à la location de ski et un bar sont installés à la sortie de La Magne. L'enneigement diminuant, des difficultés financières sonnent le glas de cet équipement qui sera démonté

Une première mutation s'opère avec l'essor du ski de fond, suite aux Jeux Olympiques de Grenoble en 1968. Le territoire, avec son plateau situé à 1300 mètres d'altitude, s'y prêtait idéalement. La première piste de ski de fond sera créée en aller-retour jusqu'au chalet de la Plate, construit entre 1979 et 1980.

L'association Nationale des Centres et Foyers de Ski de Fond gère pendant 10 ans le chalet et rachète une vieille ferme située au centre de La Magne. C'est finalement le SIVOM des Bauges qui entreprend la construction du village vacances du Sorbier en 1984 sur les terrains appartenant à la commune

1984 verra la construction du «foyer de ski de fond» de Saint-François offrant au rez-de-chaussée une location de skis et une restauration à l'étage. Il s'y développe un esprit familial apprécié des skieurs de fond qui fréquentent le site à la journée. La commune complète l'équipement avec un parking et l'aménagement de la « grenouillère », une piste de fond et d'animation. Un public scolaire trouve là également un accueil bien adapté pour l'apprentissage du ski de fond.

Une deuxième mutation intervient en 1985. L'activité de ski de fond s'étant développée sur les communes voisines, l'association Grand Plateau Nordique est créée pour gérer l'entretien de l'ensemble des pistes. Elle comprenait : Saint-François-de-Sales, Les Déserts et le SIVOM du Plateau du Revard.

Cependant, une troisième mutation voit la pratique évoluer vers le "skating", entraînant un déclin du tourisme familial à la journée. La clientèle sportive et individuelle, après sa session de ski, repart sans « consommer » systématiquement sur place. Malgré la construction en 2006-2007 d'une salle "Hors Sac" par Savoie Grand Revard qui vient compléter les équipements existants, la commune voit les charges de gestion du foyer s'alourdir engendrant un déficit chronique d'exploitation. Dès 2008-2010, les élus s'inquiètent de l'avenir de la "Porte de Saint-François", et malgré leurs efforts, la situation financière du secteur hivernal continue de se dégrader, nécessitant une compensation financière annuelle du budget général de la commune vers le compte d'exploitation.

Face à ce constat, une quatrième mutation s'engage en 2016 avec une réflexion plus globale. En 2018, l'agglomération de Grand Chambéry finance une étude sur la revalorisation de la Porte, prenant en compte une démarche de transition vers un **nouveau modèle touristique qui vise à répondre aux nouveaux enjeux environnementaux.**

Il s'agit de renouveler notre façon de pratiquer nos loisirs. Le cadre naturel constitue un espace pédagogique où l'on vit des expériences en pleine immersion.

C'est ainsi que naît le projet "St François Porte Nature". Les objectifs principaux sont :

- une reprise en main du territoire par la commune ;
- la promotion de ses choix d'attractivité ;
- une adaptation au changement climatique en développant prioritairement une économie touristique toute l'année.

La modernisation des équipements socio-éducatifs, sportifs et touristiques, le soutien aux projets hors-neige des acteurs économiques existants et nouveaux, et la sécurisation des zones de cohabitation des pratiques sont également des axes majeurs. La commune souhaite ainsi renforcer et pérenniser l'économie touristique tout en conservant son identité "porte nature", axée sur la préservation et la sensibilisation à l'environnement pour les familles, les scolaires, les sportifs d'endurance et les adeptes de la contemplation.

Pour assurer la réussite de cette transition vers un modèle économique moins dépendant de la neige, la commune complète son offre par un accueil pédagogique avec la création de sentiers d'interprétation thématique (découverte de la forêt, de l'astronomie et d'une approche ludique de la tourbière des Creusates) s'ajoutant à des infrastructures existantes comme un amphithéâtre naturel et la coupole astronomique.

Le coût de ces derniers travaux s'élève à 426 000 euros HT financé par le le Syndicat Mixte des Stations des Bauges avec l'obtention de 80 % de subvention de l'État et de la Région.

Une cinquième mutation intervient en 2022 avec un appel à projet pour la gestion du foyer, du chalet snack, du hangar, du refuge de La Plate, ainsi que la création d'hébergements insolites via un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) qui sera conclu avec la Société Atémia Exploitation donnant naissance à « Nordicéa ». Le BEA permet à un opérateur privé d'investir dans la remise en état et la gestion à long terme de bâtiments installés sur le Plateau nordique de Saint François, l'équilibre du budget « régie » de la commune ne pouvant supporter aucun investissement. Deux nouveaux opérateurs sont venus compléter l'offre : Natural Break pour le développement et la gestion des habitats insolites et Jim-Perspective pour le chalet de La Plate.

La création d'hébergements insolites viendra compléter l'offre touristique en proposant des séjours immersifs aux visiteurs. Saint-François-de-Sales, situé sur le sentier du Tour des Bauges, verra le refuge de la Plate rénové pour l'accueil de randonneurs.

Cette transformation a nécessité une collaboration étroite avec de nombreux partenaires et près de dix ans de réflexions et de réalisations (2016-2025). En parallèle, la commune doit répondre aux enjeux de la protection des forêts contre les incendies durant les périodes de fortes chaleurs, avec des restrictions d'accès et la création de zones de bivouac encadrées.

Le projet "Plateau nordique de Saint-François-de-Sales" suscite un vif intérêt, avec une vingtaine de socio-professionnels déjà prêts à s'impliquer via une charte d'animation privilégiant un tourisme de qualité et respectueux de l'environnement. **L'inauguration** à laquelle toute la population a été conviée **marquant le lancement de cette nouvelle aventure a lieu le vendredi 13 juin** !

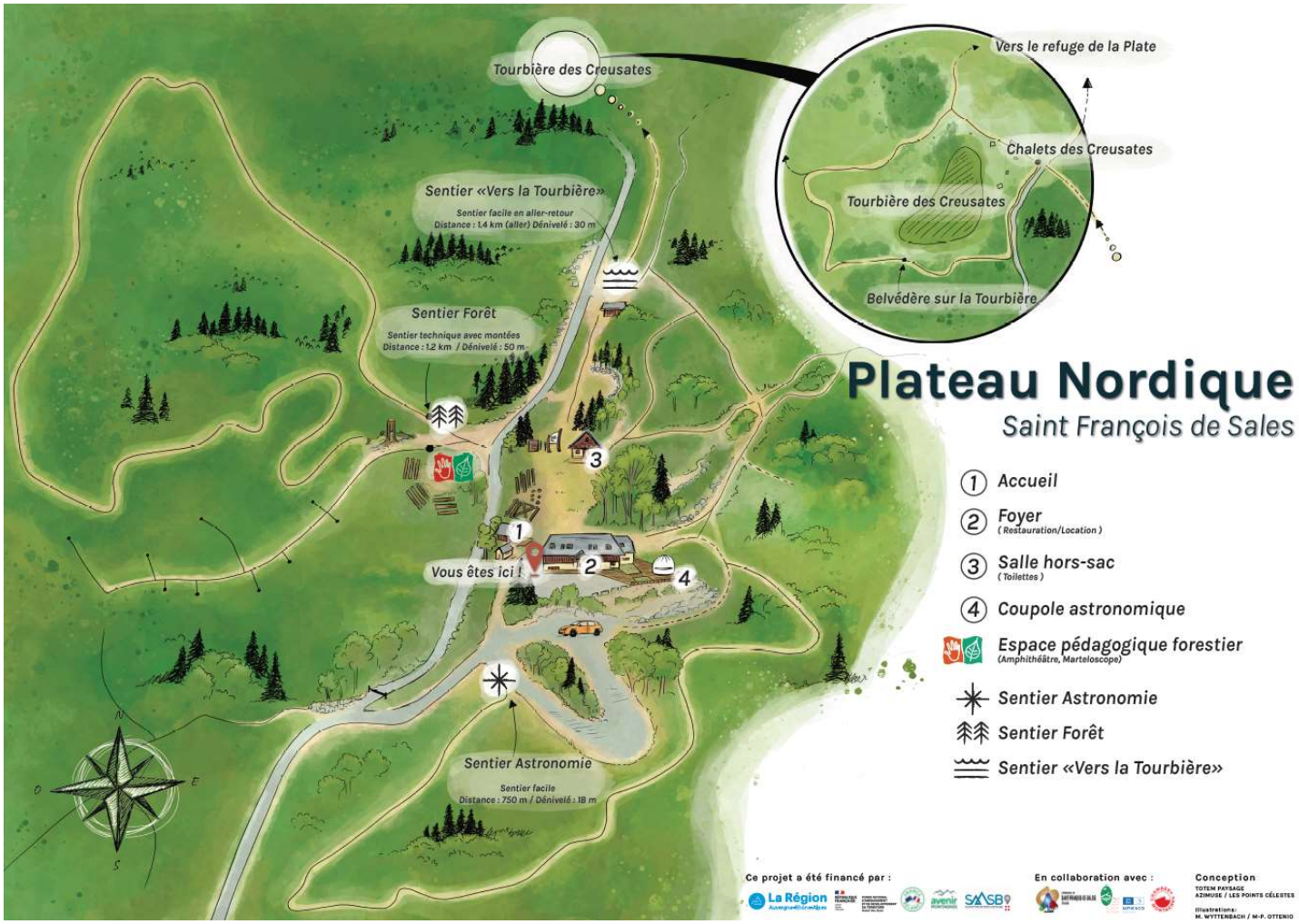

Venez découvrir la fresque participative sur le mur du foyer nordique, face à l'observatoire ! Les élèves des écoles de Lescheraines et d'Arith ont déjà peints, d'autres sessions auront lieux jusqu'à cet automne pour finaliser la fresque !

Bienvenue !

Situé au cœur des Bauges, le Plateau Nordique de Saint François de Sales vous accueille toute l'année pour une multitude d'activités en pleine nature.

Pour préserver la beauté et la richesse du site, nous comptons sur votre respect et votre engagement. En adoptant des comportements responsables, vous contribuez à la protection de cet environnement.

La commune souhaite également intégrer à cette offre touristique celle des hameaux s'appuyant sur des réussites comme celle de "L'école à gîter" et celles de nombreux gîtes privés.

Des sentiers de proximité pourraient à l'avenir être tracés ou réhabilités à proximité des hameaux à destination des habitants ou des visiteurs de passage. Ils pourraient permettre la découverte de petits patrimoines, four banal, croix de mission, arbres remarquables, etc. Les personnes qui seraient intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Finances communales

Les finances locales se décomposent en 2 budgets :

- le **budget principal** concernant les services publics,
- le **budget annexe des « Carlines »** dédié au gîte communal de la Magne.

Le **budget annexe « Régie de ski de fond »** dédié aux activités du plateau nordique (location de ski, restaurant du foyer et chalet de la Plate) a été clôturé au 31 décembre 2024, dorénavant, les seules redevances liées aux baux emphytéotiques viennent abonder les recettes du budget principal. Il convient de rappeler que les recettes des forfaits de ski de fond sont perçues par le Régie de Savoie Grand Revard (Syndicat Mixte des Stations des Bauges).

Les chiffres clés du budget réalisé 2024 (Compte administratif)

Dépenses de fonctionnement : 300 466 € ← *Gestion courante*	→ Recettes de fonctionnement : 347 730 €
+	+
Dépenses d'investissement : 171 095 € ← *Projets à long terme*	→ Recettes d'investissement : 79 505 €
=	=
471 561 €	**427 235€**

Résultat de la section de fonctionnement : **47 264 € + 353 115 € (report 2023) =400 379 €**

Résultat de la section d'investissement : **-91 590 € + 51 484 € (report 2023) = -40 106 €**

Résultat global de l'année 2024 : 360 273€

De 2014 à 2025, la commune a réalisé 1 661 922 euros HT d'investissements avec des aides financières à hauteur de 970 071 euros, soit 58% de subvention en moyenne.

Pour 100 euros investis par la commune :

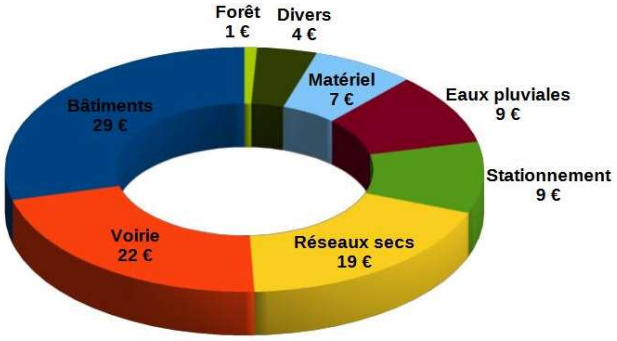

→482.000€ dans les bâtiments (accessibilité de la mairie, rénovation des appartements, rénovation de l'église, …)
→360.000€ dans les voiries (sécurisation du Champ, réfection du soutènement de la route au Charmillon, …)
→309.000€ dans les réseaux secs (enfouissement des réseaux au Champ, au Charmillon au Mouchet et partiellement à la Magne, rénovation de l'éclairage public, …)
→157.000€ dans les stationnements (placette de la Magne, placette du Champ, mairie, ...)
→157.000€ pour les eaux pluviales au Champ
→116.000€ de matériel et outillage (informatique, petit outillage, tracteur, matériel de déneigement, ...)
→…

A signaler, l'excédent de fonctionnement et d'investissement reportés chaque année est stable depuis 2014 (**348 730 euros en fonctionnement au 31/12/2014 et - 38 700 euros en investissement**) ce qui signifie que **l'ensemble des investissements effectués n'a pas impacté les réserves financières de la commune**. Jusqu'en 2022, ces excédents annuels au budget principal ont servi également à équilibrer les budgets annexes alors déficitaires : Régie-foyer et Gîte (ex Les Carlines)… Ce dernier budget annexe a nécessité une modification de son statut administratif en 2023 permettant d'alléger les coûts de fonctionnement et ainsi, pour la 1ère année en 2024, d'être bénéficiaire.

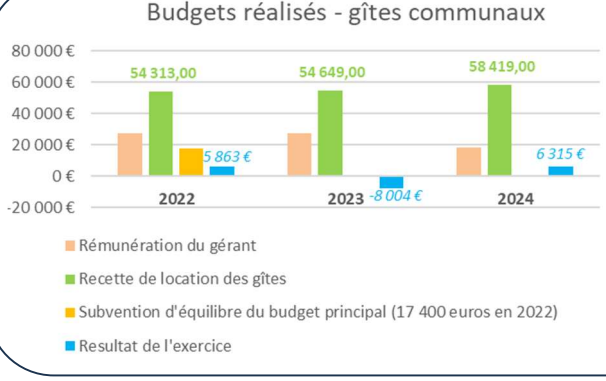

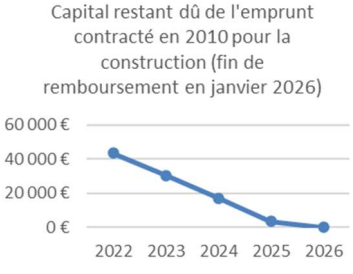

Un nouveau chapitre pour l'école

Les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) de Lescheraines/Arith/Saint-François/Le Noyer et de Arith/Saint-François/Le Noyer ont entamé une année scolaire sous le signe du changement et de la continuité. Pour rappel, un RPI est une organisation scolaire permettant de regrouper les élèves de plusieurs communes rurales dans différentes écoles, répartissant ainsi les niveaux scolaires tout en optimisant les ressources humaines et matérielles.

Cette année, le RPI connaît des évolutions notables. Séverine, enseignante de longue date, a quitté l'école, laissant derrière elle un souvenir chaleureux auprès des enfants, des parents, et de l'équipe pédagogique. Son départ a suscité une grande émotion, tant elle était appréciée pour son implication et sa bienveillance.

Pour prendre la relève, deux nouvelles enseignantes ont rejoint le RPI : Lucie Penna et Maurine Garda. Avec leur enthousiasme et leurs compétences, elles s'occupent respectivement des deux classes regroupant les élèves de CP, CE1 et CE2 pour Lucie et les classes de CM1 et CM2 pour Maurine qui prend en charge également la direction de l'école.

Une autre évolution importante concerne les élèves de maternelle (PS, MS et GS). Jusqu'à présent, les enfants effectuaient leur petite et moyenne section à Lescheraines avant de terminer leur cycle maternel à Arith. Afin de simplifier l'organisation, d'équilibrer les effectifs et de mieux répartir les niveaux entre les établissements, une décision commune a été prise. Désormais, tous les enfants du cycle maternel (PS, MS et GS) effectueront l'intégralité de leur parcours à Lescheraines et attaqueront leur cycle primaire à Arith.

Cette réorganisation marque également la création officielle d'un RPI regroupant Lescheraines/Arith/Le Noyer/Saint-François, renforçant ainsi la coopération entre ces communes.

En parallèle, une nouvelle figure fait son apparition dans le cadre périscolaire : Noémie. Elle rejoint Pascale pour encadrer la cantine et la garderie, contribuant ainsi à l'accueil des enfants en dehors des heures de classe.

Un point important à souligner : chaque commune continue de financer la scolarité de ses enfants garantissant ainsi un accès à l'éducation pour tous.

Côté activités, les élèves ont eu le plaisir de participer à diverses sorties pédagogiques, culturelles et sportives, notamment le ski et la natation.

Une sortie scolaire réunissant les classes de CP, CE1 et CE2 de Lescheraines et Arith a eu lieu mardi 14 janvier. Les enfants ont pu partager un bus qui les a conduits au magnifique théâtre d'Aix-Les-Bains.

Les deux RPI, tout en tournant une page, restent fidèles à leurs missions d'offrir un cadre d'apprentissage stimulant et chaleureux pour les élèves.

Nous souhaitons la bienvenue à Lucie, Maurine et Noémie, tout en adressant un chaleureux merci à Séverine pour ces belles années passées auprès de nos enfants.

Un nouveau gymnase et pôle multi-activités pour 2026 !

Vie locale

Le SIVOM : Un acteur clé pour moderniser le territoire

Le Syndicat intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM Jeunesse-familles des Bauges) du Châtelard est au cœur des projets structurants du territoire des Bauges. Regroupant 14 communes, il œuvre pour répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements publics, de services et de gestion du territoire. Parmi ses initiatives majeures, la construction d'un nouveau gymnase illustre une volonté de modernisation et d'adaptation aux enjeux contemporains.

Le gymnase actuel, construit il y a plus de 50 ans, est aujourd'hui largement dépassé. Outre sa vétusté, il présente une inefficacité énergétique significative, ce qui en fait un bâtiment coûteux à entretenir et peu respectueux des normes environnementales actuelles.

Face à ce constat, le SIVOM a choisi de construire un nouveau bâtiment alliant modernité, durabilité et polyvalence.

Après plus de 2 ans de réflexion, consultation, questionnement et étude de faisabilité, les 14 communes des Bauges, représentées par le SIVOM, sont heureuses de vous annoncer la construction d'un nouveau gymnase pour 2026.

Les objectifs du projet

- **Un lieu pour tous :** Ce futur gymnase sera un espace dédié aux scolaires, aux associations sportives et aux habitants des communes environnantes. Il permettra de pratiquer une variété de disciplines sportives et de promouvoir un mode de vie actif, notamment auprès des jeunes.
- **Un espace multifonctionnel :** En plus des activités sportives, ce bâtiment pourra accueillir des événements culturels, associatifs ou festifs, renforçant ainsi la dynamique locale et la cohésion sociale.
- **Un engagement écologique :** Conçu selon des normes d'éco-construction, le gymnase intégrera des solutions énergétiques performantes pour réduire son empreinte carbone et maîtriser les coûts d'exploitation à long terme.

Étapes et financement du projet

- **Conception :** En concertation avec les élus, le collège des Bauges et les associations du territoire, des études techniques et architecturales ont permis de définir un projet en adéquation avec les attentes des usagers.
- **Financement :** Le projet bénéficie de subventions nationales, régionales et départementales. Des contributions de la CAF, des fédérations sportives (comme l'escalade) et des communes membres du SIVOM viennent compléter ce financement.
- **Calendrier :** Les travaux, dont le lancement est imminent, devraient aboutir à l'ouverture du gymnase d'ici 2026, si le planning est respecté.

Un projet ambitieux et polyvalent

Renforçant ainsi l'offre culturelle sur le territoire, le futur gymnase ne se limitera pas à une salle multisport classique :

- **Une salle multisport moderne :** Elle permettra la pratique de nombreuses disciplines, adaptées aux besoins des scolaires, des associations sportives et des habitants.
- **Un mur d'escalade :** Cet équipement, destiné aux amateurs et aux passionnés de grimpe, répondra aux attentes des fédérations sportives et offrira une infrastructure attractive.
- **Une salle multi-activités :** Conçue pour accueillir des ateliers, des cours, des animations, cette salle sera un espace modulable permettant aux services enfance/jeunesse (mais pas que) d'adapter les activités en fonction du nombre de participants.
- Cette même salle permettra, grâce à des gradins amovibles, l'organisation d'événements culturels tels que des représentations théâtrales, des concerts ou des projections, et pourra accueillir également les spectacles des scolaires

Un impact structurant pour le territoire

Au-delà de son rôle fonctionnel, ce nouveau gymnase constitue un véritable projet structurant pour le territoire des Bauges. En offrant une infrastructure moderne et adaptée, il renforce l'attractivité de la région, dynamise le tissu associatif et ouve la porte à des événements sportifs et culturels pour les écoles des Bauges.

Ces retombées positives, qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales, s'inscrivent dans une démarche globale et d'intérêt général. Le SIVOM illustre son engagement pour l'avenir, en répondant aux besoins des habitants tout en anticipant les enjeux environnementaux et sociaux. Ce nouveau gymnase deviendra sans aucun doute un espace central de rencontres, de partage et de vitalité pour les habitants des Bauges.

La forêt communale

Selon l'Inventaire Forestier National (2014), la commune de Saint-François-de-Sales compte 1094 hectares de forêt pour une surface totale de 1440 hectares, soit un taux de boisement de 76 % (à titre de comparaison, la Savoie est boisée à 32 % et la France à 30 %).

La particularité de notre village est que 80 % de la forêt appartient à la commune contre 20 % à des propriétaires privés (en Savoie la forêt appartient à 56 % à des particuliers et en France à 75 %).

La forêt communale de Saint-François est, comme la plupart des forêts publiques, « soumise au régime forestier ». Ce régime, définit par le Code Forestier a pour but d'assurer la bonne conservation et la gestion des espaces forestiers.

Ces forêts publiques (forêts domaniales de l'État et forêts communales essentiellement) sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF) qui est un établissement public.

Depuis plusieurs années, le scolyte fait des dégâts dans les forêts des Alpes.

Cet insecte est un ravageur de l'épicéa qui pond sous son écorce, le développement des larves empêche la circulation de la sève et provoque la mort de l'arbre.

Malheureusement l'épicéa est l'essence la plus recherchée par les industriels du bois dans notre région et la plus rémunératrice pour notre forêt.

La forêt communale de Saint-François est composée à 34 % d'épicéas selon les chiffres du document d'aménagement rédigé par l'ONF en 2019 et qui guide la gestion de la forêt communale pour 20 ans.

Le sapin pectiné et le hêtre sont les deux autres essences principales de la forêt communale. Ce mélange d'essence présente un réel avantage face aux crises sanitaires telle que celle du scolyte.

Malgré tout, le volume de bois impacté par le scolyte en forêt de Saint-François-de-Sales est important. Et les sécheresses de 2022 et 2023, qui mettent les arbres en situation de stress, n'ont rien arrangé à la situation.

La demande de bois verts de la part des industriels se maintient et les prix de vente restent corrects.

Mais les bois secs, qui saturent le marché sont très durs à commercialiser et s'écoulent à des prix faibles.

Effectivement, le volume est tellement important que les acheteurs se positionnent moins. Par ailleurs ces épicéas secs, s'ils ne sont pas exploités assez rapidement, perdent en qualité technologique et ne peuvent plus être ensuite valorisés qu'en bois déchiqueté (plaquette forestière), pour alimenter les chaufferies.

Encore une fois, le volume de bois disponible et les hivers passés assez peu froids, ne facilitent pas la commercialisation de ces produits.

La commune propose toujours aux particuliers intéressés par des bois résineux secs ou renversés de se rapprocher de l'ONF ou du secrétariat de mairie pour discuter d'une vente à l'amiable de ces bois.

Résultats des ventes de bois :

Vente	Parcelle	Volume feuillus	Volume résineux	acheteur	Prix total
juin-23	33	17	327	Bois du Dauphiné	13 554 €
sept-23	7-9	76	755	lot retiré de la vente	
juin-24	11	4	436	Bois du Dauphiné	16 129 €
sept-24	38	2	213	lot retiré de la vente	
sept-24	8	12	769	Scierie Ducret	35 548 €
Coupe en régie	51-52		831 (dont 219 secs)	Coupe en régie	22 600 €
Coupes sanitaires (bois scolytés)	diverses	-	465	Coupe en régie	5 295 €
					93 126 €

Les volumes résineux sont donnés sous écorce et les feuillus sur écorce.

A noter que les coupes en régie ne sont pas vendues « sur pied », la commune avance les frais d'exploitation (abattage, débardage) et vend les bois en bord de route. L'opération, pilotée par l'ONF, permet d'écouler certaines coupes invendues ou de valoriser les bois attaqués par le scolyte mais représente un surplus de travail technique et administratif.

Les prix donnés sont « bruts ». Sur les ventes réalisées, l'ONF facture 10 % de frais de garderie.

Comme depuis plusieurs années, et lorsque les coupes prévues le permettent, la commune fait exploiter les feuillus à sa charge et revend le bois bord de route aux habitants qui en font la demande.
En 2023 cette opération a bénéficié à 9 habitants pour 63m^3. En 2024, 10 habitants se sont positionnés pour 73m3.

En 2024 une nouvelle session d'affouage a été lancée pour 10 affouagistes inscrits.

Le réchauffement climatique fait planer une forte incertitude sur l'avenir des essences qui peuplent notre forêt. Et si l'exploitation forestière a longtemps été le pilier du budget de la commune, il faut envisager que la situation puisse évoluer à moyen terme. Il ne faut pas être trop alarmiste, les forestiers travaillent à l'adaptation de la forêt et si les scieurs ont besoin de bois ils devront certainement faire évoluer aussi leurs pratiques.

Le conseil municipal a invité les habitants à une visite découverte de la forêt le samedi 12 avril 2025.

Une matinée de présentation et d'échanges sur les rôles que joue la forêt communale, son importance économique, sociale et écologique.

Suite à la présentation commune faite par le technicien local de l'Office National des Forêts et les élus, la douzaine de personnes présentes a pu s'essayer à l'exercice du martelage en utilisant le marteloscope nouvellement installé dans une parcelle communale.

Les échanges se sont ensuite prolongés autour d'un petit apéritif offert par la mairie.

La chasse
Sur le territoire communal

Il convient de rappeler qu'en application de la loi du 10 juillet 1964 du code de l'Environnement, article L422-10, les associations communales de chasse agréées (ACCA) ont vocation à détenir les droits de chasse sur l'ensemble du périmètre communal. A ce titre, l'ACCA de Saint François de Sales a disposé du droit de chasse rattaché au domaine privé de la commune depuis sa création en 1968.

traces de sangliers dans la neige de cet hiver sur le territoire

Considérant les dispositions de l'article L422-10-3° du code de l'Environnement, la commune a déposé une demande d'opposition cynégétique pour récupérer la détention du droit de chasse sur les terrains dont elle est propriétaire, et ce à compter du 8 août 2024, date d'échéance du renouvellement du droit de chasse détenu historiquement par l'ACCA.

Prenant en considération les nouveaux enjeux de société (conciliation, sécurité…) et des territoires de pleine nature (gestion de la faune et de la flore, tourisme, exploitations forestières…) qui ont fait l'objet de nombreuses rencontres et échanges avec l'ACCA et les partenaires ad hoc (avocats, fédération de chasse, ONF, OFB…), il était nécessaire de questionner certains rouages dans la pratique cynégétique sur les parcelles privées de la commune qui représentent 862,43 hectares de forêt : gestion des espèces, partage du territoire, place des habitants et des acteurs socio-économiques…

Cette disposition a été accordée en date du 3 janvier 2024 par la Fédération de Chasse de la Savoie, ce qui a permis à la commune de diffuser courant avril et pendant un mois un appel à candidature pour « la location de la chasse communale » via L'Essor Savoyard, les emplacements d'affichage public de la commune et par mail aux communes avoisinantes.

Deux candidatures ont été reçues et analysées au regard :

- du projet cynégétique (techniques/cohérence, sécurité) ;
- du prix proposé pour la location du droit de chasse à l'année et de la cabane forestière) ;
- de l'intégration dans le territoire (moyens humains, modalités de communication avec le public, nombre d'autorisations de circuler demandées, travaux proposés).

L'association « Artémis des Bauges », ayant son siège social à Arith, a été retenue et chasse depuis le 8 septembre 2024 sur les forêts du domaine privé de la commune situé principalement au niveau du plateau nordique. L'ACCA chasse quant à elle sur 387,69 ha.

Pierre SIMON

Atlas de la Biodiversité Communale

Depuis début 2024, Saint-François-de-Sales fait partie des 14 communes des Bauges participant aux Atlas de Biodiversité Communale (ABC), menés à l'initiative du Parc Naturel Régional des Bauges et ce jusqu'à l'automne 2025.

L'objectif est de faire connaître la faune et la flore de notre commune et de ses environs aux habitants et de participer aux différents inventaires d'animaux que l'on trouve dans nos jardins ou nos maisons, difficilement repérables par les scientifiques.

Grâce à vous, nous allons pouvoir inventorier, ensemble ou chacun chez soi, les différentes espèces qui nous entourent dans notre quotidien.

Des animations, formations et inventaires sont menés pendant un an et demi au sein de ces communes. À Saint-François-de-Sales, le 18 juin 2024, Philippe Francoz nous a aidés à repérer les différents papillons nocturnes, lors d'une soirée inventaires dans le jardin de la mairie.

Le 2 juillet 2024, c'est Violette Poitou, qui a animé une soirée sur les chauves-souris au Charmillon. Nous étions une vingtaine d'adultes et d'enfants et nous nous sommes toutes et tous pris aux jeux, nous permettant de nous mettre dans la peau de ces fascinants animaux nocturnes. Nous avons également pu échanger autour d'un repas partagé très convivial.

Le 25 août 2024, pendant toute une matinée, Macha Joanin nous a fait découvrir l'application *Mare, où êtes-vous ?*

Nous avons pu apprendre à nous servir de l'application (gratuite et accessible à toutes et tous), mais surtout à observer la faune et la flore de la mare pédagogique située près de la tourbière des Creusates.

Enfin, le 30 novembre, une sortie intercommunale (Saint-François-de-Sales, Arith et Le Noyer) a eu lieu autour du nant de Saint-François. Nous étions en compagnie de Pierre Renaud, qui nous a parlé de l'univers des ripisylves de notre nant. Nous avons même pêché quelques larves pour pouvoir les observer et nous faire une idée de la qualité de l'eau. Ce fut une belle balade lors d'un après-midi d'automne ensoleillé.

D'autres animations se sont déroulées en 2025, notamment autour du lynx, du chat forestier, du faucon crécerelle et enfin, « parlons mares » le 24 mai.

En janvier 2025, c'est une animation autour du lynx et du chat forestier que nous a offerte Sylvain Lacchia et en mai, nous avons observé le faucon crécerelle avec Sébastien Lazzaroni, bien installées dans nos transats. En septembre, nous « parlerons mares » avec de nouveau Sylvain Lacchia.

Retrouvez toutes les informations sur les ABC de Saint-François-de-Sales et des autres villages des Bauges via ce lien : **https://parcdesbauges.com/abc-bauges/**

Toutes les animations sont gratuites, accessibles à toutes et tous (sauf les formations, qui sont plutôt dirigées vers un public adulte) et dans n'importe quelle commune. Vous pouvez vous y inscrire via le lien également.

Au plaisir de vous retrouver lors des prochaines sorties ABC ! à noter :

Soirée ABC à Saint-François-de-Sales ... et après ?

SAINT-FRANCOIS-DE-SALES

Mercredi 18 juin

Gratuit

La commune de Saint-François-de-Sales et le Parc vous invitent à cette soirée dédiée à la biodiversité communale, que vous soyez petits ou grands, et impliqués ou non jusqu'à présent dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-François-de-Sales.

Lors de cette soirée, vous pourrez redécouvrir toutes les connaissances que nous avons sur la faune, la flore, les cours d'eau, les forêts, les prairies, de votre commune. Vous pourrez poser toutes vos questions sur la nature qui vous entoure au quotidien.

Et en deuxième partie de soirée, ce sera à vous de jouer : partagez aux élus de la commune les actions en faveur de la biodiversité que vous aimeriez voir mises en œuvre dans les prochaines années !

Mathilde Thiou

Le Plan Communal de Sauvegarde : un outil indispensable face aux crises

Vie pratique

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un dispositif clé permettant aux communes d'anticiper et de gérer les situations d'urgence, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, technologiques ou sanitaires. Face à l'intensification des événements extrêmes liés au changement climatique, comme les récentes inondations dévastatrices à Mayotte ou les incendies ravageurs en Californie, le PCS prend une importance capitale.

Pourquoi le PCS est-il essentiel ?

Le PCS vise à :

- **Protéger la population** en identifiant les risques spécifiques à notre commune et en mettant en place des actions adaptées ;
- **Coordonner les secours** en cas de crise, en définissant le rôle de chacun (services municipaux, bénévoles, habitants) ;
- **Informer et sensibiliser** pour garantir une réaction rapide et efficace face aux urgences.

Un appel à votre participation

Afin d'améliorer et d'adapter le PCS à vos besoins, nous invitons les habitants à répondre à un sondage. Vos retours sont essentiels pour mieux comprendre vos attentes et vos préoccupations et prévoir la réponse à mettre en œuvre.

👉 **Participer au sondage :**

- sur papier : document joint au bulletin municipal (disponible sur le site de la mairie ou sur demande) ;
- En format numérique via ce QR code
  ou ce lien : www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr/pcs-sfs.html

Réponse avant le 31 juillet 2025 en ligne, par courrier ou par mail

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Ces retours permettront de renforcer notre capacité collective à faire face aux défis climatiques et à toute autre situation d'urgence.

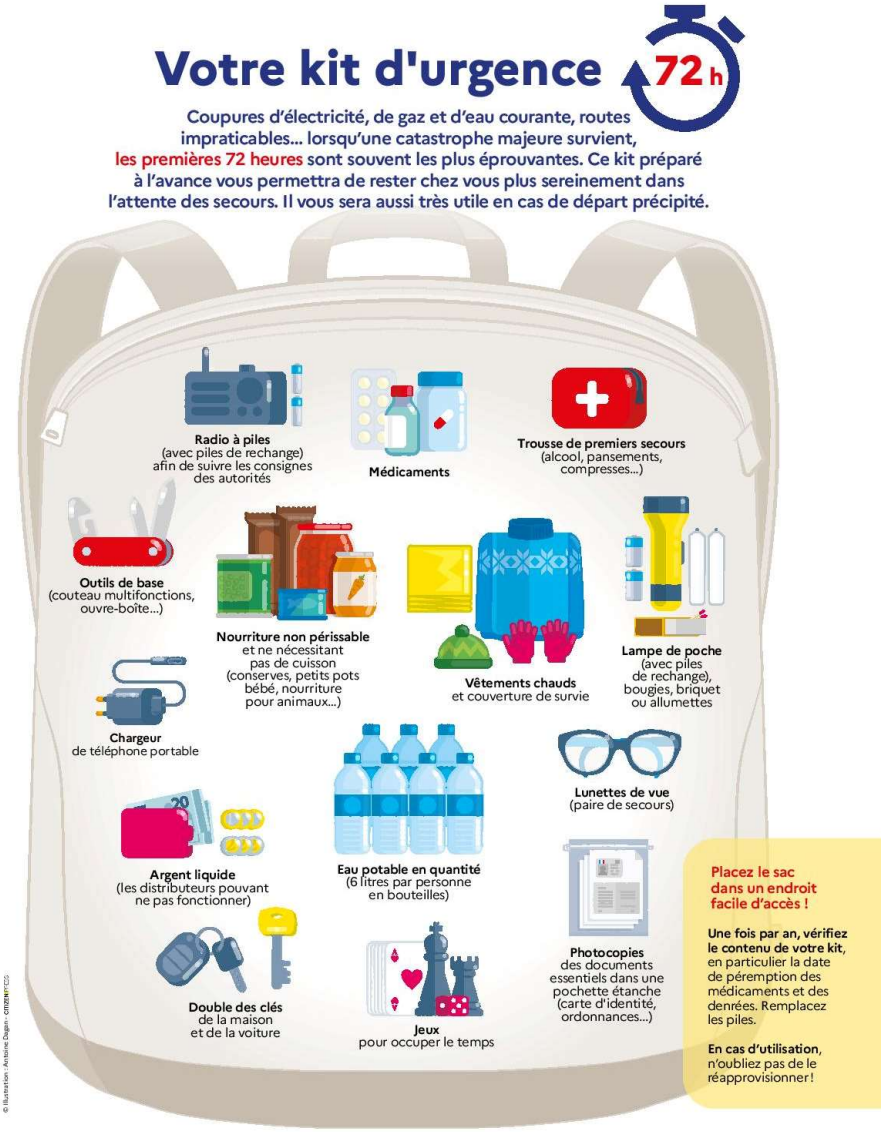

Agir ensemble pour être prêt

Les récentes catastrophes nous rappellent que la prévention et la préparation sont essentielles. Le PCS est l'outil qui nous permet de mieux protéger nos familles, nos voisins et notre commune. Ensemble, anticipons les risques pour garantir notre sécurité.

Plus d'infos :

https://www.info.gouv.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence

Divers

En 2014, le tracteur de la commune étant vieillissant et inadapté à certaines voiries en terme de gabarit, il a été vendu et un engin avait pu être mutualisé avec le Syndicat Mixte des Stations des Bauges de 2015 à 2020 via une convention de location (15 euros/heure).

La station avait investi dans un matériel très articulé donc souple, pour l'entretien des pistes en été mais inutilisé en saison hivernale.

Après 5 années de fonctionnement cette convention a pris fin, le matériel en question se montrant peu pérenne dans le temps.

Malgré des hivers moins ennneigés mais face aux bouleversements climatiques, la commune se doit d'avoir une solution de déneigement.
Un tracteur a donc été loué au garage Garnier durant deux saisons d'hiver, le temps d'obtenir une subvention et de trouver une occasion adaptée à nos besoins.
Ainsi la commune a pu investir en 2024 dans un tracteur d'occasion au gabarit adapté, avec l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 48 % sur un investissement total de 70 000 euros HT, soit 33 600 euros restant à la charge de la commune.

Ce tracteur pourra aussi être utilisé hors saison hivernale pour des travaux divers ou d'entretien de voirie.

Panneau Pocket

Installez l'application gratuitement sur votre smartphone et consultez l'actualité des communes, gendarmeries, Communautés de communes, Syndicats déjà utilisateurs autour de vous. Mettez en favoris les entités qui vous intéressent pour recevoir leurs notifications à chaque publication.

FLEXI, le transport à la demande dans les Bauges !

Synchro mobilités
GRAND CHAMBÉRY

C'est un service de transport en commun sur réservation qui permet de rejoindre 2 arrêts dans la zone n°58 des Bauges, toute l'année du lundi au samedi de 6h à 19h30. Vous pouvez réserver jusqu'à une heure avant le créneau horaire souhaité.

Retrouvez toutes les informations sur synchro.grandchambery.fr

Sur l'application MyMobi. Vous pouvez réserver, annuler vos trajets, consulter vos réservations. Vous pouvez aussi suivre l'arrivée du véhicule en temps réel.

Par internet, retrouvez le lien sur le site synchro.grandchambery.fr

Par téléphone au 04.79.68.73.73

Noël 2024
Une crèche fabriquée par les habitants était visible à La Chapelle du Champ

Fleurissement
Privilégions les plantations en pleine terre ! qui repoussent ou se ressèment spontanément d'une année sur l'autre…

Septembre 2023
Inauguration de l'Espace Pédagogique Forestier (EPF)
Boucle pédagogique (ONF/Education Nationale)

Les relais pour la Recherche Médicale – 25 mai 2025
Porté par Patrick et Florence Dini, retraités et passionnés de sport, ce relais non chronométré a rassemblé une centaine de coureurs et marcheurs, dans une ambiance conviviale et solidaire au profit de la Fondation pour la recherche médicale.

Pompiers : 18	**SAMU : 15**
Police/secours : 17	**Urgence : 112**

Flexi, le nouveau Transport à la Demande en Bauges (zone 58)
Lundi au samedi de 6h30 à 19h
Possibilité de réserver jusqu'à une heure avant :

- **04.79.68.73.73** Allô Synchro de 8h à 19h du lundi au samedi
- Sur le site internet ci-dessous
- Via l'application MyMobi

https://synchro.grandchambery.fr/flexi-transport-demande/
Inscription en ligne ou au 04.79.68.73.73

Déchetterie
Les **mardis, mercredis, vendredis et samedis :**
de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30
Fermée les lundis, jeudis, dimanches et jours fériés

Service eau et assainissement de Grand Chambéry, antenne des Bauges
04 79 54 53 56
Urgence et accueil téléphonique du Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)

France Services / Les Amis des Bauges, Le Chatelard
04 79 54 87 64 ou par mail : info@amisdesbauges.org
Sur rdv du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 sauf le mardi matin.

Association Centre Social Les Amis des Bauges
232, Avenue Denis Therme – 73630 Le Châtelard
Téléphone : 04 79 54 87 64
info@amisdesbauges.org

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
Av. Denis Therme, 73630 Le Châtelard
Téléphone : 04 79 54 86 40
info@parcdesbauges.com
https://parcdesbauges.com/

Conciliateur de justice
Le site www.conciliateurs.fr permet d'obtenir les coordonnées des conciliateurs de justice exerçant sur le territoire

Mairie de Saint-François-de-Sales
3240 route de Plainpalais, lieu-dit Chef Lieu 73340 Saint-François-de-Sales
tél. **04 79 63 30 85** - **mairie@mairiedesaintfrancoisdesales.fr**
www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr
Ouvert au public : **lundi de 9h à 12h- jeudi de 14h à 18h**